



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1902 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE COWANSVILLE »**

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 février 2022, le **Règlement numéro 1902 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cowansville.***

Ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent servir de guide pour la prise de décision et la conduite des membres du conseil.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 24 février 2022.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA